

Envoyé en préfecture le 14/12/2018
Reçu en préfecture le 14/12/2018
Affiché le **14 DEC 2018**
ID : 033-213301435-20181211-2018_57-DE



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 16
Pour : 16
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 03/12/2018
Délibéré par le Conseil Municipal
à Cubzac les Ponts, le : 11/12/2018

Délibération n° 2018 - 57
Mardi 11 décembre 2018

L'an deux mille dix huit, le onze du mois de décembre à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le trois décembre deux mille dix huit

Présent(s) : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX MICHEL - Vincent RAYNAL - Jean-Pierre PRAT - Denis RICHARD - Anna SANTONJA - Jean-Paul SCHAUS - Jean-Roger THUILLIAS - Corinne JEANDONNET - Sylvie AMAN - Cyril CHERIGNY - Josiane DESTOUESSE - Daniel CHAUVIGNAT - Michel BARSE

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration(s) : Gilles THIBAUD *procuration à Alain TABONE*
Vincent RAYNAL *procuration à Jean-Paul SCHAUS*

Absent(s) excusé(s) : Gilles THIBAUD - Vincent RAYNAL - Maribel ROBERT SOARES

Le secrétariat a été assuré par : Ravi NOURBHAY SOUNDERA

DELIBERATION PORTANT AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA MISE EN VENTE DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Vu le courrier en date du 08 novembre 2018 de Gironde Habitat,

Le Conseil municipal,
Monsieur le Maire rappelle :

Au regard des impacts financier de la loi de finance 2018 qui pèse sur Gironde Habitat, notamment sur la réduction de loyer solidarité et la hausse de la TVA, l'Office public de l'habitat doit faire évoluer son modèle économique en accentuant le rythme de vente de logements pour abonder en fonds propres des investissements souhaités. Cela permettant le maintien, d'une part du développement d'offres locatives adaptées aux besoins diversifiés des territoires et, d'autre part de mettre en place un programme d'amélioration/réhabilitation ambitieux.

De ce fait, Gironde Habitat nous a fait connaître son intention de mettre en vente la Résidence Moulins Sud composée de 23 logements situés sur la commune. Cette mise en vente est soumise à la réglementation des articles L443-7 du CCH. La priorité est donnée aux locataires en place et ceux du parc social.

Envoyé en préfecture le 14/12/2018

Reçu en préfecture le 14/12/2018

Affiché le **14 DEC 2018**

ID : 033-213301435-20181211-2018_57-DE

Le Conseil d'Administration de Gironde Habitat a validé par délibération un nouveau programme de mise en vente et sollicite l'avis de la commune sur la vente de la Résidence Moulins Sud selon la procédure et les conditions évoquées.

Le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur cette opération.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable à la demande formulée par GIRONDE HABITAT,
- **DONNE** pouvoir au Maire d'informer GIRONDE HABITAT de cette avis.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;

Le Maire,

Alain TABONE

